

Les grands enjeux du SAGE



Étang de Droitaumont

Les enjeux du SAGE sont déclinés :
- dans son PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) en 11 objectifs et 68 préconisations.
Le PAGD est opposable aux décisions administratives et aux documents d'urbanisme.
- dans son règlement en 8 articles. Pour préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau à l'échelle locale, le règlement du SAGE est opposable à tous.

L'enjeu « ressources en eau et alimentation en eau potable (AEP) »

- La protection des ressources en eau souterraines
 - La mise en place d'une gestion durable et patrimoniale de la ressource en eau des réservoirs miniers
 - La sécurisation de l'AEP à l'échelle de l'ensemble du territoire
- L'exploitation minière est à l'origine de la création de nappes artificielles, les réservoirs miniers.
L'eau contenue dans ces réservoirs pourra dans l'avenir constituer une réserve pour l'eau potable.

L'enjeu « zones humides »

- La connaissance, la préservation, voire la restauration des zones humides du territoire du SAGE, dans une optique patrimoniale et fonctionnelle de ces milieux
- Les zones humides disparaissent peu à peu du territoire. La nécessité de les préserver vient de leur rôle essentiel en matière hydrologique et de biodiversité. Un inventaire a été réalisé pour répondre à cet objectif.

L'enjeu « cours d'eau »

- La restauration et la reconquête de l'ensemble des cours d'eau dégradés
 - La mise en place d'une gestion de l'eau concertée et adaptée à chaque bassin versant
 - La maîtrise du risque inondation
- De nombreux cours d'eau du territoire sont dégradés et subissent des pressions multiples (agriculture, urbanisation, industrie, exploitations minières, etc).

La réussite du SAGE passe par la mobilisation de tous
Pour toutes les actualités du SAGE, l'observatoire de l'eau et les documents à télécharger (PAGD, règlements, inventaire des zones humides, listes des communes, etc.), rendez-vous sur le site du SAGE : www.sagebf.lorraine.eu

Pour plus d'informations :



Conseil Régional de Lorraine
Pôle Appui aux Territoires
Secteur des territoires en conversion
sagebf@lorraine.eu
Place Gabriel Hocquard – BP 81004
57036 Metz – Cedex 1



N° Vert 0 800 37 37 37
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

CRL - Pôle communication - DT 0443

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Ferrifère

Approuvé par arrêté interpréfectoral le 27 mars 2015





Débordement de Manciulles



Le Longeau

Le SAGE Bassin Ferrifère : 1^{er} SAGE de Lorraine approuvé

Le SAGE un outil pour organiser la gestion de l'eau à l'échelle locale

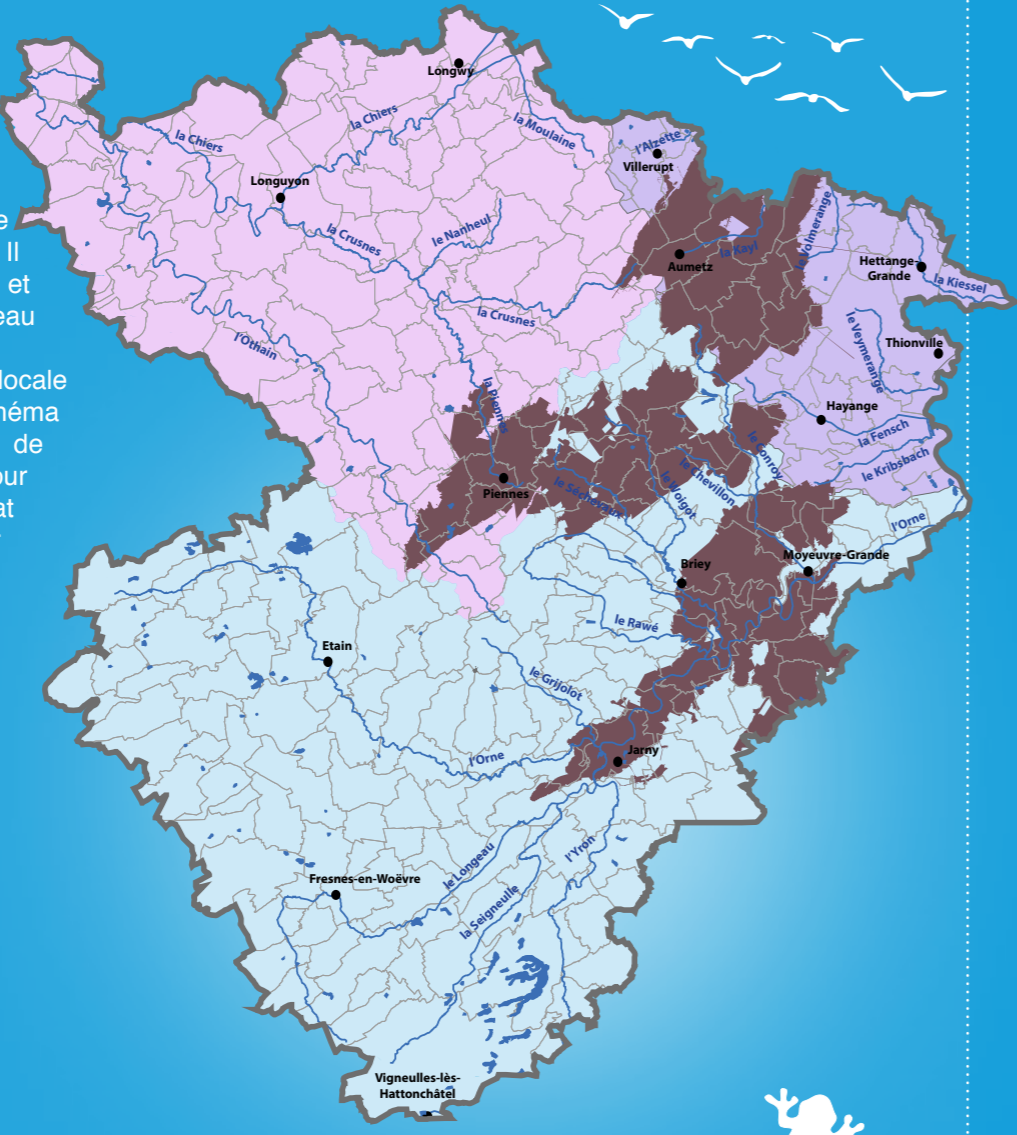
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin Ferrifère est un outil de planification. Il permet une gestion globale et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le SAGE est une déclinaison locale du SDAGE Rhin Meuse (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Il a pour objectif d'atteindre le bon état des masses d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques (LEMA).

Repères géographiques

- Périmètre du SAGE
- Périmètres communaux
- Principaux cours d'eau
- Plans d'eau
- Principales villes
- Réservoirs miniers

Bassins versants

- Bassin de l'Orne
- Bassin de la Chiers
- Bassin du Nord



Le portrait du SAGE Bassin Ferrifère

Les points essentiels :

- 258 communes,
- 2418 km²,
- Près de 400 000 habitants,
- 3 départements : la Meuse, la Meurthe et Moselle et la Moselle,
- Un passé industriel et minier marquant,
- Une activité agricole importante (2/3 de la surface totale est allouée à l'agriculture).

Un territoire cohérent :

- 3 grands bassins hydrographiques : bassins versants de la Chiers, de l'Orne et petits cours d'eau du bassin versant de la Moselle,
- 11 réservoirs miniers identifiés soit plus de 500 millions de m³ d'eau

Deux grandes régions naturelles :

- la plaine de la Woëvre constituée de terrains argileux imperméables (au sud-ouest du territoire), secteur essentiellement rural
- le plateau marno-calcaire du Pays-Haut (au nord du territoire)

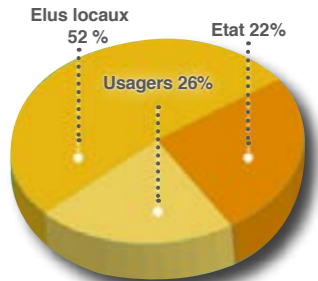
Le SAGE une opportunité pour le territoire

- Une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Une prise en compte des spécificités du territoire
 - La ressource en eau contenue dans les réservoirs miniers
 - Les cours d'eau impactés par l'activité humaine
- Un dialogue ouvert entre les acteurs de l'eau du territoire
- Une portée juridique forte
- Un outil d'aménagement du territoire : les projets dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent respecter le SAGE
- La mise en œuvre et le suivi d'un plan d'action

Le SAGE s'intéresse à l'eau à travers plusieurs thématiques : l'eau potable, les cours d'eau, les zones humides, la continuité écologique, l'assainissement, les risques, l'agriculture, l'industrie, l'urbanisme, les loisirs, etc.

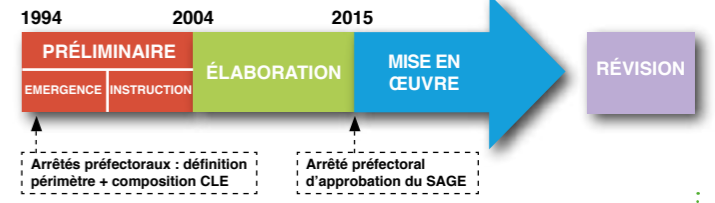
Le SAGE rassemble tous les acteurs de l'eau

Véritable parlement local de l'eau, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance de concertation et de décision du SAGE. La CLE regroupe des élus, des usagers ainsi que les services de l'Etat concernés. La CLE s'appuie sur une structure porteuse et ses animateurs pour assurer les missions d'étude et d'animation auprès du grand public et des professionnels de l'eau. Le Conseil Régional de Lorraine s'est engagé à porter la mise en œuvre du SAGE.



Collectivités, industriels et artisans, agriculteurs, élus, membres d'une association, habitants du bassin ferrifère, agents de l'Etat et de ses établissements publics, etc. le SAGE vous concerne !

Les étapes clés du SAGE Bassin Ferrifère



Les premiers pas du SAGE

Si l'exploitation minière a constitué une opportunité économique majeure pour la Lorraine au XX^{ème} siècle, son arrêt a engendré des problèmes importants qui ont conduit à des modifications du régime des eaux souterraines et de surface. La vulnérabilité de cette ressource en eau a conduit les pouvoirs publics à initier en 1994 l'élaboration d'un SAGE sur le bassin ferrifère.

L'élaboration du SAGE : plusieurs années d'expertise et de concertation

L'élaboration du SAGE a vraiment débuté en 2004, sous l'impulsion des acteurs locaux. Décidés à prendre en main l'avenir de leur territoire, ils ont défini de manière concertée des préconisations et règles de gestion de la ressource en eau. Après consultation et enquête publique, le SAGE a été adopté par la CLE le 3 février 2015 et approuvé par arrêté interpréfectoral le 27 mars 2015.

Les défis de la mise en œuvre du SAGE

L'approbation constitue l'achèvement du document mais ne représente pas la fin du processus. Le programme d'action prévu devra être mis en œuvre afin de voir apparaître les résultats escomptés.

Du volet règlementaire ...

- Veiller à la cohérence des politiques d'aménagement du territoire avec les préconisations du SAGE;
- S'assurer du respect des dispositions et règles de gestion inscrites dans le SAGE, notamment en émettant des avis sur les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau;

... au programme d'action

- Appliquer et assurer un suivi du programme d'action
- Mobiliser/sensibiliser les acteurs (maître d'ouvrage, habitants, etc) et faire émerger des initiatives.

Quelques exemples d'actions à mener :

- Par la structure porteuse : communication sur le SAGE, étude bilan sur l'alimentation en eau potable, etc.
- Par les maîtres d'ouvrage locaux : programmes de restauration de cours d'eau sur le territoire du SAGE, etc.